



Attention ! Le délégué d'un club ne peut représenter plus d'un club autre que le sien et doit obligatoirement présenter sa licence.

**ASSEMBLEES GENERALES « EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE »
DU DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL
A la salle des Fêtes – 1, Rue de l'Eglise – 67560 ROSHEIM
le samedi 20 novembre 2021**

(Inscription des pouvoirs de 08H00 à 09H00)

POUVOIR *(à remettre le jour des AGE0)*
pour se faire représenter par un délégué d'un autre club

Je soussigné(e), Mme/M. _____ licence N° _____

Président(e) du club de _____ Affiliation N° _____

• donne par la présente pouvoir à :

Mme/M. _____

titulaire de la licence de dirigeant(e), de joueur ou d'arbitre N° _____

Mandataire de (nom du club) : _____

pour représenter mon club aux AGE0

La mention manuscrite « BON POUR POUVOIR », est obligatoire.

Date : _____

(cachet du club qui
donne pouvoir)

Signature du Président(e) :
(club qui donne pouvoir)